

# CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Séance du 14 juin 2023

## PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la mairie le mercredi 14 juin 2023 à 18h30, sur convocation adressée le 09 juin 2023.

### **PRÉSENTS :**

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, M. Thierry AUDEBERT, Mme Virginie LARUE, M. Pascal BRAUD, M. Yves BELIS, M. Daniel CHABOT, Mme Danielle DAGORN, M. Gérard AUBRY, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Sonia PAVARD, M. Jean-Michel BLANCHARD, M. Jean-Bernard DAVID, Mme Catherine CLOCHARD, M. Jean-Pierre GIRARD, M. Christian LUCAZEAU, Mme Corinne MORISSON, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sylvie RABET-LARGE

### **ABSENTS :**

Mme Maribel COPLEY, Mme Catherine RAVELAUD

### **POUVOIRS :**

Mme Maribel COPLEY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MORDANT

Mme Catherine RAVELAUD a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Thierry AUDEBERT

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 à l'unanimité.

Quorum : 11

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023
- Création de postes pour avancements de grade et mise à jour du tableau des effectifs
- Désignation d'un conseiller pour délivrer un permis de construire
- Vente de parcelles agricoles à la Cernellerie
- Travaux d'aménagement du bourg phase étude et travaux : durée d'amortissement de la participation versée au département et modification des amortissements des participations versées au Département pour la phase études
- Budget principal : décision modificative
- Compte-rendu des délégations

## **01 - Création de postes pour avancements de grade**

Monsieur le Maire explique que 7 agents communaux remplissent les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Le Conseil municipal accepte la création de 7 postes au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Vote à l'unanimité (22 voix)

## **02 - Désignation d'un conseiller pour délivrer un permis de construire**

En application de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme « *si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Le Conseil municipal désigne Monsieur Gérard AUBRY pour signer le permis de construire n°017172223S0012.

Vote à l'unanimité (22 voix)

## **03 – Vente de parcelles agricoles**

Monsieur Le Maire explique que Monsieur et Madame Jean-Pierre BONNAUD, viticulteurs sur la commune, a sollicité la commune pour acquérir les parcelles cadastrées ZS 78, ZS 79, ZS 103 et ZS 106 situées au lieu-dit la Cernellerie à Gémozac.

Le Conseil municipal :

- décide de céder les parcelles désignées ci-dessus au prix de 0,47 € le m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Jean-Pierre BONNAUD ;
- dit que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au projet.

Vote à l'unanimité (22 voix)

**04 – Budget principal : durée d’amortissement de la participation versée au Département pour la phase études et la phase travaux des aménagements du bourg et modification des amortissements des participations versées au Département pour la phase études pour l’aménagement du bourg**

Le Conseil municipal décide d’amortir sur 5 ans la participation versée au Département pour la phase études des aménagements du bourg et sur 30 ans la participation versée au Département pour la phase travaux.

Le Conseil municipal décide de réduire la somme qui a été amortie par la collectivité sur les exercices 2021 et 2022 pour la phase études de 27 363,40 euros à 16 781,40 euros et autorise le comptable public à procéder à cette écriture d’ordre non budgétaire.

Vote à l’unanimité (22 voix)

**05 – Budget principal - décision modificative n°1**

**Section de fonctionnement**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6811-042	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	19 286,77	
6811-042	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 291,00	
023	Virement à la section de fonctionnement	-13 995,77	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Section d’investissement**

Article/Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
204132-041	Bâtiments et installations	578 602,97	
2804132-040	Bâtiments et installations		19 286,77
2804131-040			-5 291,00
204131-041	Biens mobiliers matériels et études		578 602,97
021	Virement de la section de fonctionnement		-13 995,77
<b>TOTAL</b>		<b>578 602,97</b>	<b>578 602,97</b>

Vote à l’unanimité (22 voix)

**06 - Compte-rendu des délégations du Maire**

- Attribution du marché de travaux pour l’aménagement des routes de Royan et Cravans :

N°	Lot	Entreprise attributaire		Montant HT	Montant TTC
01	Travaux de voirie	SARL ETATP PICOULET MICHEL	17 260 MONTPELLIER DE MÉDILLAN	751 601,50 €	901 921,80 €
02	Travaux d’aménagements paysagers	SARL ETATP PICOULET MICHEL	17 260 MONTPELLIER DE MÉDILLAN	16 450,00 €	19 740,00 €
<b>Totaux</b>				<b>768 051,50 €</b>	<b>921 661,80 €</b>

\*\*\*\*\*

**Fin de séance à 19h30**